

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 15 mars 2017, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRE Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

1. COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION 2016 / AFFECTATION DU RESULTAT

COMMUNE

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Marie Claude POYET, doyenne d'âge vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	330 334,00
	Réalisé :	284 095,33
	Reste à réaliser :	71 057,00

Recettes	Prévu :	330 334,00
	Réalisé :	278 927,93
	Reste à réaliser :	22 847,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	540 601,00
	Réalisé :	456 129,32
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	540 601,00
	Réalisé :	595 629,78
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-5 167,40
Fonctionnement :	139 500,46
Résultat global :	134 333,06

ATELIER-RELAIS

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Marie Claude POYET, doyenne d'âge vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	6 960,00
	Réalisé :	6 958,94
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	6 960,00
	Réalisé :	3 396,26
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	5 278,00
	Réalisé :	357,70
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	5 278,00
	Réalisé :	5 277,10
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-3 562,68
Fonctionnement :	4 919,40
Résultat global :	1 356,72

ASSAINISSEMENT

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Marie Claude POYET, doyenne d'âge vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	83 264,00
	Réalisé :	21 017,88
	Reste à réaliser :	62 245,00

Recettes	Prévu :	83 264,00
	Réalisé :	83 264,38
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	23 648,00
	Réalisé :	22 450,49
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	23 648,00
	Réalisé :	15 822,69
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	62 246,50
Fonctionnement :	-6 627,80
Résultat global :	55 618,70

LOTISSEMENT

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Marie Claude POYET, doyenne d'âge vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	284 500,00
	Réalisé :	283 651,40
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	284 500,00
	Réalisé :	287 820,36
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	9 000,00
	Réalisé :	7 302,80
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	9 000,00
	Réalisé :	7 302,80
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 168,96
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	4 168,96

AFFECTATION DU RÉSULTAT

COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 95 858,66
- un excédent reporté de : 43 641,80

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 139 500,46

- un déficit d'investissement de : 5 167,40
- un déficit des restes à réaliser de : 48 210,00

Soit un besoin de financement de : 53 377,40

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	139 500,46
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	53 377,40
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	86 123,06

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	5 167,40
---	----------

ATELIER RELAIS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 3 707,70
- un excédent reporté de : 1 211,70

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 919,40

- un déficit d'investissement de : 3 562,68
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 3 562,68

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	4 919,40
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	3 562,68
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 356,72

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 562,68
---	----------

ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 655,49
- un excédent reporté de :	2 027,69

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 6 627,80

- un excédent d'investissement de :	62 246,50
- un déficit des restes à réaliser de :	62 245,00

Soit un excédent de financement de : 1,50

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT	6 627,80
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	6 627,80

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	62 246,50
--	-----------

LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un excédent d'investissement de :	4 168,96
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un excédent de financement de : 4 168,96

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 168,96
--	----------

2. INSCRIPTION DES CHEMINS AU PDIPR

Le conseil départemental a demandé que soit effectué sur la commune un recensement des chemins ruraux ou chemins communaux à préserver. A cette occasion, un inventaire complet a donc été réalisé.

Le maire présente aux membres du conseil municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 21 septembre 1990, 19 juin 1997, 19 janvier 2010 et 14 novembre 2012, et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le conseil municipal :

- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du conseil départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent
- au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le conseil municipal :
- demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux proposés par le conseil municipal
- demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux proposés par le conseil municipal

4. QUESTIONS DIVERSES

VOEU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS »

Le conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; considérant que l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) a adopté lors de son bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 ; considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'action de l'AMF ; après en avoir délibéré, APPROUVE le vœu de soutien proposé par l'AMF.

OPERATION DE SECURITE ENTREE OUEST DU BOURG D995

Le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de l'entrée ouest du bourg sur la route départementale n°995, rue François RIBOULET. Cette opération de sécurité représentant une longueur de 150 mètres a pour objectif de diminuer la vitesse des usagers de la route départementale, et de réduire la largeur de chaussée pour permettre la création d'une zone de stationnement en bordure du talus. Le trottoir, côté habitations, sera dimensionné pour assurer la sécurité des piétons. Le confortement du talus de remblai sera réalisé en enrochement sur une longueur de 40 mètres par le département, en s'appuyant sur le chemin piétonnier existant qui sera réduit à 1,50 mètres de largeur. Cette opération est

proposée au programme 2018. Son coût est d'environ 25 000,00€. Le maire précise qu'une partie des travaux envisagée est éligible à l'aide du conseil départemental.

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Dans le cadre de sa compétence générale en faveur des aménagements fonciers, le département met en œuvre la réglementation des boisements dont la procédure est décrite dans le Code rural et de la pêche maritime aux articles L126-1 et suivants. Le conseil départemental a la responsabilité de l'instruction et de la mise en œuvre de la réglementation des boisements à l'échelle communale ou intercommunale. Le conseil départemental a approuvé lors de sa réunion du 14 février dernier, la délibération fixant les orientations que le département entend poursuivre en matière de réglementation des boisements.

Aussi, le maire précise qu'il appartiendra désormais au conseil municipal lors d'une prochaine réunion s'il le juge opportun, de prendre une délibération pour demander la révision de la réglementation des boisements sur la commune.

DEVIS

Le conseil municipal accepte les devis présentés par :

- la SARL « Les Granits du Bourbonnais » pour la fourniture et la pose d'un habillage de dépositoire au cimetière pour un montant de 1 623,14€ TTC
- la SARL « RIBOULET frères » pour le remplacement de deux douches au camping pour un montant de 1020,00€ TTC.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le mercredi 12 avril 2017 à 19h à la mairie.

La séance est levée à 21h

Compte rendu vu par le maire

Secrétaire de séance François FRADIN